
**DÉLIBÉRATION N°2428 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DEMANDER DES CRÉDITS
DU FONDS VERT 2023 POUR LA DEUXIÈME PARTIE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE
SCOLAIRE CASTOR BAS ET DU PRÉAU MULTI-ACTIVITÉS**

Date de convocation : 29 mars 2023

Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 20
- absents représentés : 6
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi quatre avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de BIÈVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, M. Denis LENORMAND, Mme Marianne FERRY, Mme Marie BRUCELLE, Mme Virginie BREC, M. Paul PARENT, M. Philippe BAUD, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Danièle BOUDY, Mme Florence CURVALE, M. Emmanuel MICHAUX, M. Emmanuel PAYRAUD

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Dorothee BRENEOL représentée par M. François DEVERNAY,
M. Arnaud DESBOIS représenté par Mme Virginie BREC,
M. Dan ATLAN représenté par M. Marc SUSPIZE,
Mme Caroline NOGUES représentée par M. Denis LENORMAND,
Mme Céline MAISONNEUVE représentée par M. Amine PATEL

Absent non représenté :

Mme Sophie DUBOIS

M. Marc SUSPIZE a été nommé Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2428 : AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE DEMANDER DES CRÉDITS DU FONDS VERT 2023 POUR LA DEUXIÈME PARTIE DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU GROUPE SCOLAIRE CASTOR BAS ET DU PRÉAU MULTI-ACTIVITÉS

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions de la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert),

Vu le budget de la Commune,

Considérant que les travaux sont prévus dès fin 2023,

Considérant que ces travaux prévus pour la fin d'année de 2023 sont éligibles à la thématique « Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtiments publics » du Fonds Vert.

Ils se décomposent selon le plan de financement suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de réaménagements	938 150 €	Fonds Vert	750 520 €
		Fonds propres	187 630€
Total des dépenses	938 150 €	Total des recettes	938 150 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Article 1 : AUTORISE Madame le Maire à solliciter le Préfet de l'Essonne au titre des crédits du Fonds Vert,

Article 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette demande de subvention,

Article 3 : APPROUVE les modalités de financement telles qu'explicitées ci-dessous :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
Travaux de réaménagements	938 150 €	Fonds Vert	750 520 €
		Fonds propres	187 630€
Total des dépenses	938 150 €	Total des recettes	938 150 €

DÉLIBÉRATION VOTÉE À L'UNANIMITÉ

Fait à Bièvres, le **- 7 AVR. 2023**

Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres

A. Pelletier

